

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le rapport du recensement sera divisé en plusieurs étapes, et je n'ai pas tout cela en mémoire. Certains chiffres seront publiés en avril, d'autres en juin, d'autres encore en juillet. Si mon honorable ami veut bien attendre un peu, je lui transmettrai un compte rendu des dates auxquelles on s'attend recevoir différentes parties des résultats du recensement.

* * *

LA MAIN-D'OEUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LA CONDITION RELATIVE AU STATUT DE CANADIEN OU D'IMMIGRANT REÇU

[Traduction]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'avais hier posé une question au ministre du Travail concernant les conditions régissant l'octroi de subventions dans le cadre du programme d'initiatives locales. Le ministre a répondu qu'il n'était pas certain de la réponse mais qu'il allait vérifier. Je voulais savoir si des Non-Canadiens qui n'étaient pas des immigrants reçus auraient droit à des subventions. Le ministre peut-il répondre aujourd'hui?

L'hon. Martin P. O'Connell (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour l'essentiel, deux facteurs entrent en ligne de compte. S'il s'agit des parrains d'un projet, ils doivent se conformer aux lois canadiennes s'ils touchent une rémunération. Cela est bien précisé. Il faut qu'ils soient ou bien des citoyens ou des immigrants reçus ou, s'ils ne sont ni l'un, ni l'autre, il faut qu'il aient un permis de travail. La même chose s'applique aux personnes employées dans le cadre d'un projet. Il faut qu'elles aient la nationalité canadienne ou bien le statut d'immigrant reçu ou encore qu'elles aient un permis de travail. La citoyenneté canadienne n'est pas directement requise. Il est prescrit que tous les employés doivent toucher une rémunération et que les parrains doivent se conformer à toutes les lois entrant en ligne de compte, notamment au Code du travail.

M. l'Orateur: Je vais autoriser le député à poser une question supplémentaire, mais je crois devoir signaler aux députés que je tenterai de donner la parole à ceux qui n'ont pu poser des questions hier. A mon avis, les intéressés savent que c'est à eux que je fais allusion; sinon, ils pourraient bien consulter le hansard d'hier pour voir si leur nom y est consigné. Je vais m'efforcer de donner la parole aujourd'hui à certains de ceux qui n'ont pu poser des questions hier. Pour le moment, j'autorise le député d'Oxford à poser une question supplémentaire.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR CERTAINS PROJETS À TORONTO

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le ministre s'engagera-t-il à faire enquête sur les projets du PIL à Toronto dont il a été question récemment tant à la Chambre qu'en dehors, afin d'établir si tous ceux qui ont bénéficié du programme rentrent dans les trois catégories qu'il vient de citer, et à faire rapport à la Chambre?

L'hon. Martin D. O'Connell (ministre du Travail): Je ne pense pas m'y engager, monsieur l'Orateur. Je comprends mal ces attaques de l'opposition visant Toronto. J'inviterai le député de l'opposition à préciser quel projet, à son

[M. Laprise.]

avis, n'est pas en règle. Je n'ai pas l'intention de terroriser la ville de Toronto.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh.

M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je ne peux admettre que le ministre déforme ainsi mes paroles.

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement. Je lui donne la parole. Je pense certainement comme lui qu'il s'agit d'un débat.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette que le ministre, qui est nouveau à son poste, et qui s'est jusqu'ici montré très aimable, profite de l'occasion pour déformer manifestement mes paroles—il se peut, il est vrai, qu'il n'entende pas très bien—en disant que je m'en prends à la ville de Toronto. Le ministre sait parfaitement bien de quels travaux je veux parler. Il en a été question ici à maintes reprises, ainsi que dans la presse et ailleurs. J'espère que le ministre va se rétracter.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'espère qu'on ne fera pas comme hier et qu'on ne prendra pas 40 minutes pour discuter de rappels au Règlement. C'est ainsi que je dois m'acquitter aujourd'hui de mon devoir envers de nombreux députés qui n'ont pas obtenu la parole hier, dont le député de Greenwood.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie le député de m'excuser. Le député de Gander-Twillingate demande à poser la question de privilège.

Des voix: Oh! oh!

M. Lundrigan: J'espère que Votre Honneur m'accordera au moins une minute, étant donné que nous avons passé deux heures aujourd'hui sur les questions de privilège. Le fait est que nous avons demandé des renseignements sur un programme impliquant 150 millions de dollars mis en œuvre le 1^{er} octobre. J'ai reçu des appels aujourd'hui de gens qui ont reçu par la poste des chèques de \$20,000 sans qu'aucune condition ne soit stipulée. Ils pourraient tout aussi bien s'en aller en Espagne, le gouvernement ne s'en formaliserait pas. Nous avons une responsabilité, monsieur l'Orateur. L'opposition doit faire en sorte qu'on établisse au moins une certaine méthode de contrôle et d'évaluation des dépenses.

• (1550)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence ne voit aucun rapport entre cela et un rappel au Règlement. Nous nous engageons dans une discussion. Les occasions de débattre ces points ne manquent pas. Voilà ce que je m'efforce de rappeler aux députés. Il va sans dire que nous n'utilisons pas comme il se doit la période des questions si nous prenons cinq ou dix minutes par question. Je ne blâme aucun député en particulier. Je comprends bien que le ministre lui-même a donné une réponse qui a soulevé un débat. Toutefois, nous n'aidons certainement pas les députés qui tentent de poser des questions en soulevant sans cesse la question de privilège ou en invoquant le Règlement. L'objection du député est peut-être motivée et je lui permettrai bientôt de poser une question s'il le désire.